

REF. DOSSIER

Concerne	JOUEUSE
Nom Prénom	MOTTAIS Natacha
N° Licence	478
Club	MONACO

Epreuve	PNF
Poule	
Rencontre	LA SEYNE/MONACO
Date	05/05/07
Arbitres	EYSSERIC/GLEMAREC
Récidive	

En application de nos règlements, décide: date(s) de suspension et date de sursis Avertissement**Motif retenu:** Attitude antisportive**Envers:** Arbitres**Article du Règlement:** Période probatoire: mois du 09/06/07 au 08/11/2007En application des règlements fédéraux, l'amende est de: REF. DOSSIER

Concerne	JOUEUR
Nom Prénom	
N° Licence	1172
Club	OS HYERES

Epreuve	Chpt. -18M
Poule	
Rencontre	LE MUY/HYERES
Date	08/04/07
Arbitres	OUNANE/BERNARD
Récidive	

En application de nos règlements, décide: date(s) de suspension et date de sursis Avertissement

Période de suspension: Saison 2007/2008

Motif retenu: Attitude antisportive grossière**Article du Règlement:** Période probatoire: mois après la dernière date de suspension.En application des règlements fédéraux, l'amende est de: REF. DOSSIER

Concerne	
Nom Prénom	CAPACCI Robert
N° Licence	1452
Club	O. ANTIBES

Epreuve	PNM
Poule	
Rencontre	LA GARDE/ANTIBES
Date	12/05/07
Arbitres	AMROUNI/GUEZGUEZ
Récidive	

Mis en délibéré au 20/06/07

REF. DOSSIER

Concerne	JOUEUSE
Nom Prénom	BENACHOU Ichrak
N° Licence	201
Club	LA SEYNE VHB

Epreuve	PNF
Poule	
Rencontre	LA SEYNE/VALLIS AUREA
Date	12/05/07
Arbitres	PELLOTIERI
Récidive	

En application de nos règlements, décide: date(s) de suspension et date de sursis Avertissement

Période de suspension: Saison 2007/2008

Motif retenu: Attitude antisportive, propos injurieux**Article du Règlement:** Période probatoire: mois après la dernière date de suspension.En application des règlements fédéraux, l'amende est de:

REF. DOSSIER **1030**

S. CLAPSON ne participe ni aux délibérations ni au vote.

Concerne	OFFICIEL
Nom Prénom	BOLLERO Jean-Marie
N° Licence	1608
Club	LA GARDE

Epreuve	Chpt. -16F méditerranéen
Poule	
Rencontre	LA GARDE/STRES
Date	06/05/07
Arbitres	BARBIER/GOUILLY
Récidive	

En application de nos règlements, décide: date(s) de suspension et date de sursis Avertissement

Période de suspension: Saison 2007/2008

Motif retenu: Attitude antisportive

Envers: Arbitres

Article du Règlement:

Période probatoire: mois après la dernière date de suspension.

En application des règlements fédéraux, l'amende est de:

- Suite au procès-verbal n° 33 du Bureau Directeur du CDAM, la Commission de Discipline Régionale rappelle à la Présidente du Comité, Madame Marie-Laure PRANDI, que tout accusé est présumé innocent jusqu'à la décision de la Commission.

- Mme LE GARREC et M. MEINERl ne participent ni aux délibérations ni aux votes.

- La Commission de Discipline, constatant l'absence des personnes convoquées à l'exception de M. LEMAITRE et suite à l'appel téléphonique du Président de l'AS Cannes, décide de ne pas monter de dossier concernant la rencontre AS CANNES/US CAGNES de PNF du 05/05/07.

- Prochaine réunion de la Commission Régionale de Discipline le vendredi 8 juin 2007.

Le Secrétaire
Jean-François MEINERl

Le Président
Bernard GIRARDOT

